



Le 20 juin 2010



2ème manche challenge VTT UFOLEP 78

LES CLAYES DE THIVERVAL GRIGNON 4400 VTT

organisée par l'U.S.M.C. Section Cyclisme
(Les Clayes sous Bois : www.bicyclaise.fr)

Départ : 8h30 parc de FOLLEVILLE à THIVERVAL GRIGNON (78)
Parcours : 5,2 km sur les chemins ruraux de la commune
Renseignement : 06 83 62 79 87
Courriel : pierrick.cheneau@wanadoo.fr

Tarif

Équipier licencié : 10€ par personne
Équipier non licencié : 12€ par personne
+ 5€ sur place

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
www.ufolep78.org



**MIRDITERIE
DES CLAYES**



**CHATILLON
CULTURE
vélo**
des vélo et des hommes®

**GARAGE
FESARD**
01 30 56 30 08
VILLEPREUX

**connexion
sports**
<http://www.connexion-sport.com>



BULLETIN D'ENGAGEMENT

à remplir lisiblement en majuscules et à retourner à :

Pierrick CHENEAU

1 rue du Chêne Sorcier - 78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Chèque à l'ordre de USMC Section Cyclisme

Règlement des 4 h00

UFOLEP 2010

Art. 1: Le principe de l'épreuve

Le principe de l'épreuve est de parcourir la plus longue distance par équipe de 2 personnes en effectuant des relais pendant un temps de 3 à 4 heures en fonction des organisations. Un seul équipier se présente sur la ligne de départ. Le tour doit être effectué en entier par un seul et même coureur même en cas de panne. Le nombre de tour entre chaque relais est libre. Le relai doit s'effectuer dans la zone prévue à cet effet.

Art. 2: Les équipes

Elles peuvent être composées de 2 hommes, 2 femmes, ou 1 homme et une femme pour constituer un équipage mixte. Les tandems sont acceptés. Ils n'effectuent pas de relais. Les mineurs peuvent participer à conditions de présenter une autorisation parentale. Seuls les mineurs âgés de 14 et plus sont acceptés.

Art. 3: Catégories de course

5 catégories sont déterminées par l'addition des âges de chacun des coéquipiers
Catégorie A : moins de 40 ans
Catégorie B : de 40 à 79 ans
Catégorie C : 80 ans et plus
Catégorie M : équipe mixte
Catégorie F : équipe féminine

Art. 4: Le matériel

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Seuls les VTT en état de fonctionner sont acceptés. Tout changement de matériel en course est interdit.

Art. 5: Le respect du règlement

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité des organisateurs, le code de la route et l'environnement dans lequel il évolue (ne pas jeter les déchets par terre...)

Art. 6: Le classement de chaque manche du challenge

Pour chaque manche, un classement par équipe est établi suivant les 5 catégories pour un classement scratch.

EQUIPIER 1

NOM

Prénom

Adresse

Code Postale

VILLE

E-mail

Date de naissance/...../.....

N° licence

Fédération

Club

Signature

EQUIPIER 2

NOM

Prénom

Adresse

Code Postale

VILLE

E-mail

Date de naissance/...../.....

N° licence

Fédération

Club

Signature

AUTORISATION PARENTALE

M..... autorise mon enfant à participer aux 4h00 des Clayes sous Bois

A..... le.....

Signature